



Plan d'activités 2019-2020

Introduction

La Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (SAEC de Hamilton) s'est engagée à protéger les enfants et les jeunes de notre communauté catholique contre les mauvais traitements et la négligence. Notre perspective communautaire nous amène à collaborer avec différents partenaires afin de favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, et de renforcer la capacité des familles de Hamilton. En place depuis 65 ans, la SAEC de Hamilton continue d'évoluer et de s'adapter en fonction des besoins de la communauté locale et des exigences législatives. Le personnel professionnel et dûment formé de la Société offre un éventail complet de services de protection aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Le plan d'activités 2019-2020 de la SAEC de Hamilton examine le contexte provincial, les orientations stratégiques locales, les méthodes de travail, les sources de pression et les exigences opérationnelles dans le but de dégager les possibilités et les défis que doit aborder notre organisme au cours de l'exercice.

À cette fin, nous faisons le bilan de l'exercice précédent et passons en revue le rendement de nos services et de notre organisme dans son ensemble, y compris sur le plan de l'assurance de la qualité, des avancées en matière de développement organisationnel, des activités stratégiques et des résultats, ainsi que les influences provinciales. Nous avons élaboré notre plan de services pour 2019-2020 en fonction de notre mission catholique, de notre feuille de route stratégique et de nos priorités organisationnelles.

Mandat

Les Sociétés d'aide à l'enfance (SAE) sont des organismes autonomes dont le mandat est de fournir des services essentiels et obligatoires servant de filet de sécurité pour les membres les plus vulnérables de notre société, soit les nourrissons, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence physique, sexuelle ou affective, de négligence ou d'abandon, ou risquent de l'être. Les SAE sont tenues d'intervenir lorsqu'une personne responsable d'un enfant n'est pas en mesure d'en prendre soin ou de subvenir à ses besoins.

La majorité des enfants qui reçoivent les services de protection des SAE demeurent dans leur communauté et leur famille. Ce soutien en milieu familial prend la forme d'évaluations intensives, de plans d'intervention et de liaison avec un grand nombre de professionnels et de fournisseurs de services. Une supervision permanente de l'enfant est également effectuée pendant la période où il demeure avec sa famille. Dans ce genre de cas complexes, il existe un risque perçu ou réel de violence ou de négligence, et le besoin de protection de l'enfant a été vérifié. L'intervention doit alors être assurée par des employés compétents et qualifiés du domaine de la protection de l'enfance. Lorsqu'elle ne pose aucun danger, la prestation de

services en milieu familial respecte l'orientation politique du gouvernement et le mandat législatif et réglementaire qu'il s'est fixé.

Les organismes d'aide à l'enfance comme le nôtre doivent remplir certaines fonctions en vertu des dispositions de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*. Le 30 avril 2018 marque l'entrée en vigueur de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*. Cette loi jette les bases pour effectuer les transformations en cours qui visent à améliorer les services fournis aux enfants, aux jeunes et à leurs familles et s'attardent entre autres à :

- Placer les enfants et les jeunes au cœur du processus décisionnel en mettant l'accent sur un ensemble de droits applicables à tous les enfants et les jeunes qui reçoivent des services. Ils comprennent le droit de participer aux décisions qui ont une influence sur leur vie et le droit de se faire entendre.
- Rendre les services plus inclusifs et mieux adaptés à la culture en exigeant des fournisseurs qu'ils tiennent compte des nombreux éléments inhérents à l'identité des enfants et des jeunes – comme les origines, la langue, l'orientation sexuelle, la race, les croyances, les incapacités, le genre et l'expression du genre – au moment de prendre des décisions sur la prise en charge.
- Favoriser de meilleurs résultats chez les enfants et les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis en prenant les mesures suivantes :

Remplacer la terminologie désuète par des termes plus inclusifs qui incluent tous les enfants et les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis.

Demander aux sociétés d'aide à l'enfance de faire tout en leur pouvoir pour proposer un plan de prise en charge conforme aux traditions pour les enfants et les jeunes des Premières Nations, Inuits et Métis qui ont besoin de protection.

Demander aux fournisseurs de services de reconnaître les cultures, l'héritage et les traditions des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations, Inuits et Métis, leurs liens avec leurs communautés et le concept de famille élargie.

- Favoriser de meilleurs résultats chez les enfants et les jeunes Noirs et Afro-Canadiens, en prenant notamment la mesure suivante :

Mise en œuvre du projet Une vision une voix dans les sociétés d'aide à l'enfance.

- Demander aux sociétés d'aide à l'enfance faisant partie du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE) de recueillir des données autodéclarées et identificatoires fournies par les enfants et les jeunes, y compris des renseignements sur la race, l'origine ethnique, la culture et la religion ou l'affiliation spirituelle.
- Recueillir des données fondées sur l'identité aidera à mieux comprendre les bénéficiaires des services et à faciliter la planification au sein du réseau provincial du bien-être de l'enfance et des SAE individuelles.
- Favoriser de meilleurs résultats chez les enfants et les jeunes de la communauté LGBT2SQ en prenant notamment les mesures suivantes :

Publication d'un guide de ressources visant à aider le secteur du bien-être de l'enfance à répondre aux besoins des enfants et des jeunes de la communauté LGBT2SQ.

Ce guide contiendra des renseignements et des outils pratiques qui aideront les intervenants des services à l'enfance, les personnes responsables d'enfants, les sociétés d'aide à l'enfance et les fournisseurs de services en établissement à mieux servir les enfants et les jeunes de la communauté LGBT2SQ du début à la fin de leur prise en charge.

Tel que précisé dans la *LSEFJ*, le mandat des SAE inclut également les fonctions suivantes :

- faire enquête sur les allégations ou les preuves selon lesquelles des enfants qui ont moins de seize ans ou qui sont confiés aux soins ou à la surveillance d'une SAE peuvent avoir besoin de protection;
- protéger, en cas de besoin, les enfants qui ont moins de seize ans ou qui sont confiés aux soins ou à la surveillance d'une SAE;
- offrir un éventail complet de services aux jeunes de 16 et 17 ans afin d'améliorer la protection des jeunes vulnérables vivant dans des conditions non sécuritaires, de soutenir leur scolarisation et de diminuer l'itinérance et le commerce d'êtres humains;
- offrir aux familles des services d'orientation, de consultation et d'autres services pour protéger les enfants ou pour empêcher que surviennent des situations qui nécessitent cette protection;
- fournir des soins aux enfants qui leur sont confiés conformément à la *LSEJF*;
- superviser les enfants qui leur sont confiés conformément à la *LSEJF*;
- placer des enfants en vue de leur adoption conformément à la Partie VII de la *LSEJF*;
- fournir tout autre service stipulé par la *LSEJF* ou une autre loi.

Cette loi, ainsi que les règlements, les directives et les normes afférentes, précisent les exigences détaillées que doivent satisfaire les services fournis par les SAE, le mode de prestation de ces services, notamment aux enfants et aux familles autochtones et à la communauté francophone, ainsi que le laps de temps dans lequel ces services doivent être fournis.

Vision, valeurs et orientation stratégique

Notre vision

Des enfants et des jeunes en sécurité et épanouis. Des familles responsabilisées et bien outillées. De fortes communautés.

Notre mission

Guidés par les valeurs et enseignements catholiques, nous offrons des services bilingues (en anglais et en français) aux enfants et aux jeunes de la communauté de Hamilton en assurant leur sécurité et leur bien-être, en renforçant leur famille et en leur offrant la possibilité d'entretenir des relations durables.

Nos valeurs

Compassion et bienveillance les uns envers les autres et à l'égard des personnes que nous servons

Équité et inclusion

Partenariats avec les familles, églises et communautés

Responsabilité partagée

Justice sociale

Réussite des enfants, des jeunes et des familles

Communication transparente et collaboration

Orientations stratégiques de la SAECH

Nous avons toujours accordé la priorité à la sécurité, à la stabilité et au bien-être des enfants et des jeunes au sein des familles et de la communauté. Pour y parvenir, la SAEC de Hamilton a adopté un plan stratégique qui mise sur l'immense pouvoir de la collaboration. Ce plan, qui s'appuie sur nos atouts, oriente nos efforts et ressources pour répondre à nos priorités les plus urgentes.

Nous utilisons un tableau d'évaluation équilibré pour effectuer notre planification stratégique. Cette approche permet de cerner les orientations stratégiques qui correspondent directement à notre vision et à notre mission et qui sont axées sur quatre piliers :

1. Plan Brighter Futures (un avenir meilleur)
2. Équipe passionnée et préparée
3. Excellence dans nos activités
4. Confiance du public et des parties prenantes

Les objectifs sont établis en fonction des orientations stratégiques; des indicateurs de rendement sont ensuite créés pour nous aider à mesurer nos progrès dans la mise en œuvre du plan.

Activités clés à l'appui des orientations stratégiques de 2019-2020

Ces trois initiatives sont les Projets prioritaires de la SAEC de Hamilton pendant l'exercice 2019-2020 :

Orientations stratégiques pour atteindre l'excellence dans toutes nos activités

- Adoption du modèle Signs of Safety dans l'ensemble de l'organisation
- Respect de la diversité, de l'inclusion et de l'équité en mettant l'accent sur nos initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones et nos engagements dans le cadre du programme Une vision une voix
- Amélioration de nos services confessionnels

Chacun de ces projets prioritaires est en harmonie avec les priorités provinciales dans le domaine du bien-être de l'enfance et se répercutera sur tous les employés de l'organisme. La SAEC de Hamilton continuera d'adopter des stratégies de gestion du changement afin de concrétiser ces priorités.

Principales réalisations en 2018-2019

Un Plan de services décrivant les priorités stratégiques est élaboré chaque année et inclut les principaux projets à l'appui de la feuille de route stratégique. Le Plan de services satisfait les exigences de l'Entente de responsabilisation conclue avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Notre organisme continue de faire progresser ces initiatives importantes. Au cours de l'exercice, nous avons pour principal objectif de maintenir notre capacité de fournir des services de qualité et d'améliorer les résultats dans un contexte de financement réduit et de charge administrative accrue. Pendant cette période, la feuille de route stratégique s'est concentrée sur trois piliers essentiels :

Excellence dans nos activités

- Application de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Équipe passionnée et préparée

- Maintien du Réseau d'information pour la protection de l'enfance
- Adoption du modèle Signs of Safety

Confiance du public et des parties prenantes

- Diversité, inclusion et équité (initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones et programme Une vision une Voix)

Tous ces projets ont obtenu de bons résultats (décrits ci-après) et ont permis à notre organisme d'aller de l'avant :

Application de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Au cours de la première année de la proclamation de la nouvelle loi, le personnel de la Société a participé activement à tous les aspects de son application, qu'il s'agisse de politiques, de procédures, de pratiques ou de formation particulière.

Tous les employés et les superviseurs offrant directement des services ont suivi une formation sur la LSEJF et ses répercussions dans la pratique. Cette formation abordait les droits des enfants, la participation des enfants au processus décisionnel, ainsi que la compréhension et le soutien de l'identité des enfants. Une autre formation a été offerte aux parents-ressources. On a également informé les principales parties prenantes – dont les services de police de Hamilton, les organismes autochtones et d'autres secteurs clés qui veillent au bien-être des enfants et des jeunes – sur l'application de la LSEJF.

La législation qui prévoit la prestation de services de protection à des jeunes de 16 et 17 ans est entrée en vigueur en janvier 2018. Un comité d'entraide communautaire a été mis sur pied et se réunit tous les deux mois pour déterminer les façons de fournir des services aux jeunes de ce groupe d'âge.

L'équipe de direction poursuit son examen de la législation et de la réglementation afin de ressortir les changements à apporter dans la pratique. Enfin, notre organisme s'affaire à mettre en œuvre la Partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et établira les nouvelles règles régissant la collecte, l'utilisation, la divulgation et l'accessibilité des renseignements personnels détenus par notre organisme.

Adoption du modèle de pratiques Signs of Safety

Signs of Safety est une approche pratique qui permet aux familles, aux jeunes et aux enfants de prendre part au processus décisionnel et fait partie de nos grandes orientations stratégiques touchant la prestation des services. Grâce à l'utilisation de divers outils et questions, le personnel chargé de la protection de l'enfance clarifie nos préoccupations, identifie les points forts et élabore des plans de sécurité et d'intervention rigoureux en compagnie des familles, des jeunes et des enfants.

Notre organisme a consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'intégration de cette approche. Tous les employés de première ligne et les superviseurs suivent de la formation afin de maîtriser les concepts et les pratiques de Signs of Safety. L'approche a entraîné un essor important des services de protection et une modification de la documentation des cas et des interactions avec les familles. Et la collaboration accrue a permis d'améliorer les résultats pour les familles, les jeunes et les enfants.

La *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* est axée sur les droits et la participation des jeunes et des enfants. Le modèle Signs of Safety est conforme à nos

exigences législatives et reconnaît l'importance de faire participer les enfants et les jeunes à la planification de leur sécurité et à la réalisation de leurs objectifs.

La collaboration accrue avec les familles favorise une meilleure compréhension de leur situation et des obstacles à la réussite. Notre initiative Signs of Safety englobera les principes et pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion que la Société s'efforce de mettre en place.

Pour mesurer le succès, nous nous sommes assurés que le personnel se sert du modèle Signs of Safety plus régulièrement lors de la documentation des cas et des conférences internes, et nous avons dégagé les points forts et les bienfaits de cette approche auprès des familles.

Maintien du Réseau d'information pour la protection de l'enfance (RIPE)

Notre organisme continue d'épauler le personnel et de créer des outils qui améliorent leurs compétences, leur confiance en soi et leur utilisation du RIPE. Les processus d'harmonisation des données et d'intégration des nouvelles SAE permettent aux employés d'avoir une compréhension plus globale du RIPE et de mieux comprendre le fonctionnement du système et leur responsabilisation commune envers ce dernier afin d'assurer la protection des enfants et des jeunes.

Diversité, inclusion et équité (initiatives de réconciliation avec les peuples autochtones et programme Une vision une Voix)

Les initiatives sur l'équité demeurent au cœur de nos interventions. Nous continuons d'optimiser l'efficacité des services en ciblant tout particulièrement la réduction du nombre de jeunes autochtones et noirs qui sont pris en charge, tout en soutenant les autres bénéficiaires provenant de groupes marginalisés.

Nous avons embauché du personnel (un leader autochtone et un coordonnateur du programme Une vision une voix) pour mener à bien les principales activités reliées à la prestation de services équitables. Nous avons également mis au point un programme de formation des employés portant sur les enjeux de la diversité, de l'inclusion et de l'équité. L'ensemble du personnel de notre organisme s'est engagé activement à désapprendre le racisme et à envisager l'appartenance à la race blanche en lien avec le racisme dans le secteur du bien-être de l'enfance. Enfin, le conseil et la direction continuent d'épauler les groupes de ressources pour employés (services en français, à la communauté LGBTQT2S+, aux Afro-Canadiens, aux Autochtones et aux nouveaux venus ou immigrants). Ces groupes fournissent un soutien essentiel pour favoriser l'équité et l'inclusion des communautés marginalisées.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements sur la SAEC de Hamilton, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.hamiltonccas.on.ca

Demandes de renseignements des médias :

Rocco Gizzarelli, directeur général

905-525-2012, poste 3110